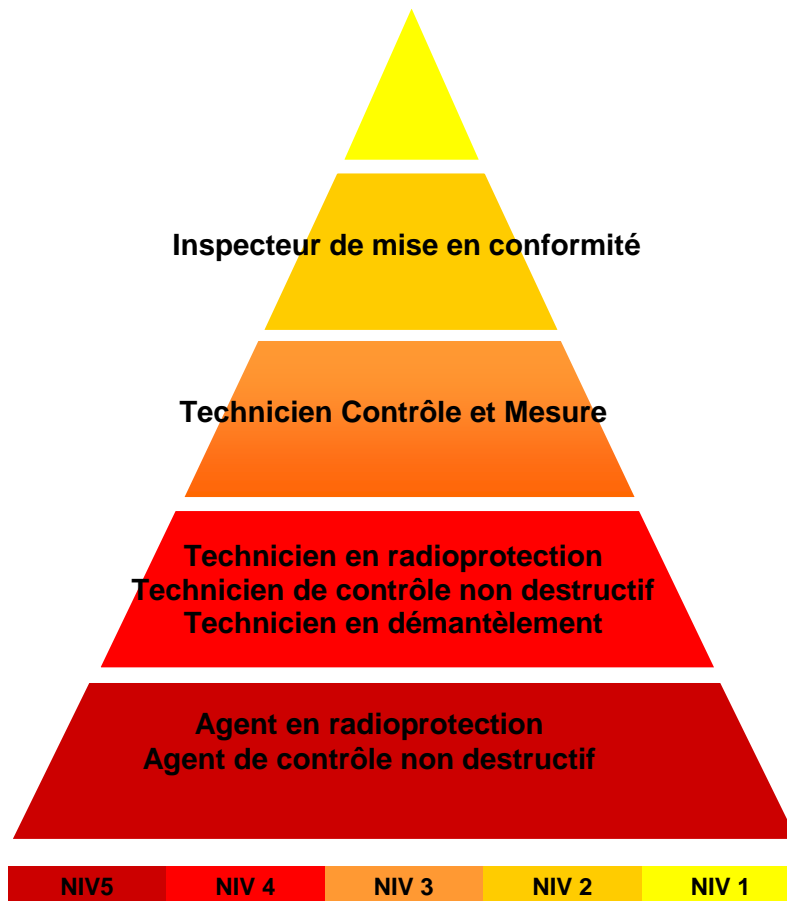


CONTROLE RADIO PROTECTION DEMANTELEMENT



QUE FAIT-ON DANS CE SECTEUR ?



LES METIERS

AGENT/TECHNICIEN DE CONTROLE NON DESTRUCTIF

L'agent de contrôle non destructif (CND) évolue sur site industriel ou chantier extérieur. Il réalise la préparation et l'organisation d'un CND dans les règles de sécurité, afin de détecter d'éventuelles anomalies dans les matériaux et structures. Il met en œuvre le contrôle, analyse les résultats et rédige un compte-rendu.

Il intervient dans de nombreuses branches industrielles, sur différents types de structures et de matériaux. Le CND permet de vérifier des objectifs de qualité, de sûreté et de fiabilité. Pour cela, différentes méthodes existent : ressuage, radiographie, ultrasons, magnétoscopie, étanchéité...

La majorité des agents qui effectuent ces contrôles sont certifiés par la Confédération Française pour les Essais Non Destructifs (COFREND).

Le CND est accessible à partir d'un niveau V et IV pour le métier d'agent CND et d'un niveau IV et III pour le métier de technicien CND.

[Consulter la fiche métier agent / technicien de contrôle non destructif.](#)

AGENT/TECHNICIEN EN RADIOPROTECTION :

Le radioprotectionniste intervient sur les sites nucléaires, au sein des centrales. Il participe à l'analyse, l'anticipation et la gestion des risques liés à l'activité nucléaire. Sa mission principale est de mettre en œuvre l'ensemble des mesures afin de protéger des risques radiologiques les personnes, les installations et l'environnement.

Il assure donc la surveillance, la mesure et le contrôle du niveau d'émission des sources de radioactivité ainsi que du niveau de radiation dans les locaux et sur les personnes.

Il réalise les observations et mesures nécessaires à l'aide d'appareils de mesures spécifiques dont il contrôle le bon fonctionnement. De plus, il peut participer à la sensibilisation et la formation du personnel concernant la sécurité radiologique.

L'accès à la radioprotection se fait à partir d'un niveau V pour le métier d'agent et d'un niveau IV pour le métier de technicien

[Consulter la fiche métier agent/technicien en radioprotection.](#)

TECHNICIEN EN DEMANTELEMENT :

Le démantèlement vise la réduction de l'impact sanitaire et environnemental des produits en fin de vie. Lié à l'activité nucléaire, le démantèlement consiste à extraire la radioactivité des locaux de l'installation préalablement assainie (vidée des substances dangereuses), en vue de l'évacuation des déchets radioactifs. Les déchets sont triés, rassemblés par catégorie afin de les conditionner et les acheminer vers les sites de stockage spécialisé.

Le technicien a en charge le démantèlement des installations et/ou des matériels usagés en suivant des modes opératoires spécifiques. Il trie et conditionne les déchets. Dans certains cas, les conditions de radioactivité interdisent l'intervention humaine « de contact ». On utilise alors les moyens d'intervention télé-opérés.

L'activité de démantèlement est accessible à partir d'un niveau Bac.

TECHNICIEN CONTROLE ET MESURE/INSPECTEUR DE MISE EN CONFORMITE :

Au sein d'un service d'essais ou d'un laboratoire de tests, ces professionnels du contrôle coordonnent les essais indispensables pour passer de la phase d'études à la phase de production. Les tests peuvent être réalisés avant le lancement de nouveaux produits ou nouveaux procédés ; mais également à la sortie d'une ligne de production.

Afin de vérifier la conformité d'un produit à un cahier des charges et à des normes et réglementations, l'inspecteur gère un projet d'expertise technique en contrôle mesure et instrumentation et définit les tests et essais nécessaires (résistance aux chocs, à la chaleur...); que le technicien réalise ensuite à l'aide d'équipements complexes et d'outils informatiques. Il rédige un rapport final synthétisant les résultats.

Il est possible d'accéder au métier de technicien avec un Bac (pour la réalisation d'essais simples) ; néanmoins, la majorité des recrutements s'effectuent à un niveau Bac +2. Le métier d'inspecteur est accessible avec un Bac +3 et représente une perspective d'évolution pour un technicien.

COMMENT Y ACCEDER ?

⇒ Formation initiale / cursus scolaire

INSTN – Cherbourg (50) - Technicien en Radioprotection - Conducteur ADR 8.2 Spécialisation matières radioactives Classe 7	02.33.01.89.89
Lycée Alexis de Tocqueville – Cherbourg (50) - BTS CIRA Contrôle Industriel et Régulation Automatique - Licence pro Maintenance en milieu nucléaire	02.33.88.35.00
UFA Lycée Alexis de Tocqueville – Cherbourg (50) - Licence pro Maintenance en milieu nucléaire - BAC pro Environnement Nucléaire (en 2 ans apprentissage)	02.33.88.35.00
IUT Cherbourg-Manche (50) - DUT Génie Industriel et Maintenance (niv III) - DUT Mesures Physiques opt techniques instrumentales (niv III)	02.33.01.45.00
IUT Vire (14) -DUT HSE Hygiène Sécurité Environnement	02.31.66.28.60

⇒ Formation continue

INSTN – Cherbourg (50) - PNR (Premier Niveau de Radioprotection) - Technicien en Radioprotection (Niv IV) - PCR (Personne Compétente en Radioprotection) - Préparation au CAMARI - Prévention des risques CEFRI - Agent d'Intervention et Assainissement en Milieu Radioactif (AIAMR) - Conducteur ADR 8.2 Spécialisation matières radioactives Classe 7	02.33.01.89.89
AFPA n'est pas encore programmée) T.P. Agent d'assainissement et de décontamination en milieu nucléaire (niv V). (
APAVE – Cherbourg (50) - PCR (Personne Compétente en Radioprotection) - Prévention des risques radiologiques - Préparation au certificat CAMARI	02.33.01.40.37
TECHMAN Industrie (76) Prévention des risques radioprotection – CEFRI	02.35.97.64.00
AFPA – Liévin (62) TP Technicien de contrôle non destructif	03.21.77.37.77

Pour tout complément d'information concernant la formation,
contacter la **Mission d'Information sur la Formation du Cotentin** : 02.33.01.64.64

SPECIFICITES

⇒ Compétences requises

- Agréments et certifications : CAMARI (Certificat d'Aptitude à la Manipulation d'Appareils à Rayons Ionisants) ; COFREND (Confédération Française pour les Essais Non Destructifs) ; CEFRI
- Habilitations spécifiques nucléaires : PNR, HN1, HN2, HN3, PR1, PCR, RN...
- Sens des responsabilités, rigueur, goût du risque
- Qualités relationnelles : travail en collaboration ; actions d'information et de formation

⇒ Conditions de travail

- Horaires normaux ou postés, astreintes et travail de fin de semaine possibles
- Déplacements pour détachements sur chantiers
- Port d'équipements de sécurité et de vêtements appropriés

⇒ Liens utiles :

- Autorité de Sûreté Nucléaire : www.asn.gouv.fr
- Commissariat à l'Energie Atomique : www.cea.fr
- Institut National des Sciences et technologies Nucléaires : www-instn.cea.fr
- Société française d'Energie Nucléaire : www.sfen.org
- Women In Nuclear : www.win-france.fr
- E.A.M.E.A (Ecole des Applications Militaires à l'Energie Atomique) de Cherbourg, participe à la formation des ingénieurs (et techniciens) relevant de la délégation générale pour l'armement et d'organismes civils travaillant sur des programmes nucléaires militaires.

TRAVAILLER DANS LE COTENTIN

Les entreprises :

SGS Qualitest Industrie, APAVE, SALVAREM, CERAP, IMEX, OTECMI, SOGEDEC, CIC, STMI, AREVA NC, ACE, SNEF, SPIE NUCLEAIRE...

Glossaire

CND :	Contrôle Non Destructif
CEFRI :	Comité Français de Certification des Entreprises
TP :	Titre Professionnel
HN :	Habilitation Nucléaire (1,2 et 3 correspondant à des niveaux)
RN :	Risques Nucléaires
PR :	Prévention des Risques
PNR :	Premier Niveau Radioprotection